

Index égalité professionnelle Femmes/ Hommes pour l'année 2025 au titre des données 2024

L'objectif de cet index est de mesurer chaque année l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes.

Ce calcul se fait via 4 ou 5 indicateurs (selon le nombre de salariés dans l'entreprise) :

- 1° L'écart salariale femmes-hommes ;
- 2° L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- 3° Indicateur sur l'écart de taux de promotion ;
- 4° Le Nombre de femmes augmentées à leur retour de congé maternité ;
- 5° La Parité parmi les 10 plus importantes rémunérations de la société.

NC : non calculable

Raison sociale	1° (sur 40pts)	2° (sur 35 pts)	3° (sur 15 pts)	4° (sur 15 pts)	5° (sur 10pts)	Score atteint
ECR Environnement Centre Est	31	25	NC	NC	5	61/85
ECR Environnement Centre Ouest	37	35	NC	NC	0	72/85
ECR Environnement Groupe	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Ile de France	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Nord-Ouest	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Nord	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Ouest	38	25	NC	NC	5	68/85
ECR Environnement Sud-Est	NC	NC	NC	NC	NC	NC
ECR Environnement Sud-Ouest	38	35	NC	NC	5	78/85

Nos équipes veillent au quotidien à ce que les environnements de travail soient les plus inclusifs, respectueux et responsables possibles. Soucieux de l'importance de cette mixité dans nos sociétés nous sommes donc déterminés à améliorer ces scores.

Nos objectifs sont les suivants :

1. S'assurer d'une homogénéité dans les augmentations ;
2. Réaliser un entretien au retour du congé maternité ;
3. Augmenter le nombre de femmes dans les 10 salaires les plus élevés.

Si vous avez d'éventuelles questions sur ces scores, contactez-nous à cguillemois@ecr-environnement.com

